

**PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE  
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 18 avril 2019 à 19 h 30 au siège social de la Régie situé au 695, Rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Martin Saint-Laurent, vice-président et représentant de Saint-Simon-les-Mines

Jean-Pierre Fortier, vice-président et représentant de Saint-Georges

André Roy, représentant de Saint-Martin

Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Sylvain Veilleux, représentant de Saint-René

Donald Tanguay, représentant de Saint-Prosper

Jonathan Pépin, représentant de Saint-Benoit-Labre

Annie Labbé, représentante de Sainte-Aurélie

Marie-Jeanne Ouellet, représentante de Saint-Philibert

Alain Carrier, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley

Jeannot Drouin, représentant de Lac Poulin

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Marcel Busque, président et représentant de Notre-Dame-des-Pins.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 30.

**RÉSOLUTION NO: 5243-19**

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche

APPUYÉ par Monsieur Donald Tanguay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en y ajoutant les items suivants :

4- Informations travaux LET et SMBR

8.1- Fonds aide projet environnemental

8.2- Achat conteneurs 8 verges

8.3- Offre de service Stantec-Eau SMBR

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO: 5244-19**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE  
RÉGULIÈRE TENUE LE 21 MARS 2019**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Veilleux

APPUYÉ par Monsieur Donald Tanguay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 21 mars 2019 soit accepté avec la modification suivante :

Résolution #5239-19 : résolu majoritairement, Monsieur Martin Saint-Laurent émet sa dissidence.

ADOPTÉE

## **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 18 avril 2019;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de mars 2019;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de mars 2019, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;
- Rapport annuel 2018- Aquatech (sur demande);
- Rapport annuel 2018- Pure Sphera (pièce-jointe).

## **RÉSOLUTION NO: 5245-19**

### **ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Pépin  
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants : C/P : 933 656,40 \$, salaires : 36 172,81 \$, pour un montant total de 969 829,21 \$.

ADOPTÉE

## **INFORMATIONS TRAVAUX LET ET SMBR**

Monsieur Pierre Paquet, technicien aux opérations à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, nous présente un résumé de l'évolution des travaux au LET et au SMBR.

Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie, fait un suivi concernant la plainte de monsieur Patrick Marcoux.

## **RÉSOLUTION NO : 5246-19**

### **FONDS D'AIDE PROJET ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT qu'il y a de plus en plus de demandes venant des municipalités pour des projets environnementaux;

CONSIDÉRANT que la Régie et les différents intervenants du milieu encouragent les municipalités à développer des projets dans le but de diminuer l'enfouissement;

CONSIDÉRANT qu'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) a été mis en place;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraîche  
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil autorise la création d'un fonds nommé **Fonds d'aide projet environnement**;

**QUE** cette dépense soit financée par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO : 5247-19**

**ACHAT CONTENEURS 8 VERGES**

CONSIDÉRANT que c'est la Régie qui fournit aux différentes entreprises et commerces établis sur le territoire les conteneurs servant à la récupération des matières recyclables;

CONSIDÉRANT que la Régie n'avait plus aucun conteneur d'une capacité de huit (8) verges cubes en inventaire et qu'elle a un grand nombre de demandes pour de tels conteneurs;

CONSIDÉRANT qu'un prix unitaire a été demandé le 27 mars 2019 à MG Distribution, fournisseur habituel des conteneurs à la Régie;

CONSIDÉRANT que le prix proposé a été de 1 645,00 \$ plus taxes l'unité, livraison incluse;

CONSIDÉRANT que la prochaine réunion du conseil d'administration de la Régie était le 18 avril;

CONSIDÉRANT que des demandes pour ces conteneurs étaient urgentes;

CONSIDÉRANT qu'un courriel a été envoyé au Président et aux deux vice-présidents de la Régie pour approbation de l'achat des conteneurs;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Carrier  
APPUYÉ par Monsieur Sylvain Veilleux  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil accepte l'achat de neuf (9) conteneurs d'une capacité de huit (8) verges cubes chez MG Distribution, au prix de 1 645,00 \$ plus taxes l'unité.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION NO : 5248-19**

### **OFFRE DE SERVICE STANTEC-EAU SMBR**

- CONSIDÉRANT que la Régie désire procéder à la correction des paramètres physico-chimiques de l'eau de son puits qui alimente le bâtiment du SMBR;
- CONSIDÉRANT que l'eau tache présentement les équipements de plomberie d'une façon assez significative, et ce, malgré la présence actuellement d'un petit traitement d'eau sur la conduite d'entrée dans le bâtiment;
- CONSIDÉRANT que la firme Stantec Experts-conseils Ltée a déposé une offre de service dans le but de réaliser le volet technique nécessaire pour la mise en place des correctifs requis, qui permettront de ramener la qualité d'eau à l'intérieur des normes du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) du Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC);
- CONSIDÉRANT que les travaux proposés permettront de corriger les paramètres déficients, tout en assurant la pérennité de l'alimentation en eau pour plusieurs années à venir;
- CONSIDÉRANT que la proposition de Stantec Experts-conseils Ltée couvrira la réalisation des plans et devis sommaires, de même que la surveillance partielle nécessaire à la réalisation des travaux correctifs à notre système actuel d'alimentation en eau;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

### **EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Carrier  
APPUYÉ par Monsieur Jonathan Pépin  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil accepte l'offre déposée par Stantec Experts-conseils Ltée concernant le traitement d'eau du puits du bâtiment du SMBR au montant de 9 995,50 \$, excluant les taxes applicables.

**QUE** cette dépense soit financée par le surplus accumulé de la Régie.

### **ADOPTÉE**

### **CORRESPONDANCE**

La Régie a reçu, le 15 avril 2019, un avis de non-conformité émis le 05 avril 2019 par la Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, en lien avec la calibration de la balance et le recouvrement des matières résiduelles.

Des explications verbales ont été données par Messieurs Éric Maheux et Pierre Paquet, respectivement directeur général/secrétaire-trésorier et technicien aux opérations à la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud.

**RÉSOLUTION NO: 5249-19**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier  
APPUYÉ par Monsieur Donald Tanguay  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 20 h 53

.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT  
DE L'ASSEMBLÉE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECÉTAIRE-TRÉSORIER**

**MARCEL BUSQUE**

**ERIC MAHEUX**